

HiSCoD

Occitanie

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Montpellier le 19 août 1757
Identifiant	HISCOD_01093
Date	Année 1757 Mois : Août Jour : 19 Jour de la semaine : Vendredi
Localisation	Lieu historique : Montpellier Lieu : Montpellier Code commune : 34172 Latitude : 43.608990112405 Longitude : 3.88040548941253
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Montpellier Sous-entité administrative : Montpellier
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Occitanie Sous-entité administrative : Hérault
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Émeute fiscale ; Typologie originale : Type 802 : Contestation d'ordre fiscale (octroi et autres taxes) Nombre de participants : Indéterminé Participation féminine : Oui

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 1150 : « Les deux commis à l'octroi de Montpellier on réclamé un sol et demi de droits pour un cheval chargé d'amandes, à l'employée de Janel, maître-perruquier. Celui-ci attrire par ses cris "un nombre infini de personnes de l'un et l'autre sexe". Janel prend un commis par les cheveux, fait "effort de l'étrangler". Des assistants les séparent. Puis Janel va au bureau avec un fouet, appelant du monde à son secours. Il survient une quantité de peuple, ses "adhérents". Comme la garde emprisonne Janel, le maire, qui le connaît, s'apitoie sur son sort. À l'information, un sculpteur, un garçon-perruquier, une tresseuse de sa boutique, et même un commis aux droits de subvention témoignent en faveur de Janel, qui n'a fait que faire claquer son fouet sur son cheval en passant devant l'octroi ! Une action en justice de Janel s'avère efficace. Le procureur du roi conclut que : les commis n'avaient pas à se faire justice eux-mêmes en arrêtant Janel. L'habitant n'est pas tenu de payer l'octroi quand ses peines et ses frais ont fait produire à ses terres des fruits qu'il destine à son seul usage. Les commis doivent apprendre "leurs devoirs, le fermier doit les leur rappeler" ! Les commis sont condamnés à 500 £ de dommages et intérêts, plus 212 £ de dépends et interdits de fonction pour un an (par contumace). »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 1150. Arch. dép. Hérault, B 9247.

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Elie Pélaquier

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19